



## Communiqué de presse

Montpellier, le 26 janvier 2012

### Sécurité routière : Arrêtons l'hécatombe des usagers vulnérables sur les routes de l'Hérault

Depuis le début de l'année **8 usagers vulnérables ont déjà trouvé la mort** sur les routes de l'Hérault : 5 en moto ou scooter, 2 piétons et 1 cycliste.

La route est un espace de partage. Beaucoup de vies seraient épargnées si chacun respectait les autres usagers et **les règles** qui la régissent et **s'appliquent à tous**.

- Automobilistes : Faites preuve d'une vigilance accrue à l'égard des autres usagers plus vulnérables que vous.

- Conducteurs de deux-roues motorisés : Portez - sur la tête - un casque homologué et en parfait état, des gants, chaussures et tenue adaptés. Conduisez sans prendre de risque en essayant de prévoir les réactions des autres usagers et en restant constamment attentif à l'état de la chaussée.

- Cyclistes : Ayez un vélo en bon état, portez un casque, soyez visibles. Votre vélo doit obligatoirement être équipé d'un feu avant jaune ou blanc, d'un feu arrière rouge, de catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) rouges à l'arrière, blancs à l'avant et orange sur les côtés et les pédales. Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est également obligatoire lorsque vous circulez hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante. Evitez les routes à grande circulation.

- Piétons : En agglomération marchez sur les trottoirs ou les accotements. Hors agglomération, tenez-vous près du bord gauche de la chaussée. Ne traversez qu'après vous être assurés que vous pouvez le faire sans risque.